

ACADEMIE DE RENNES**ETABLISSEMENT**
Lycée Bertrand d'Argentré
35500 VITRÉ**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 20/09/2022

Présidence de : M. DANDIN, Proviseur

Quorum : 15.....

Nombre des présents : 26.....

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

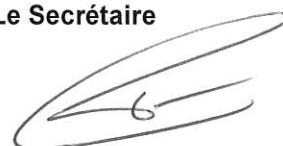
Approbation de procès-verbal du CA du 30 juin 2022.

I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

1. point sur la rentrée scolaire
2. résultats aux examens et bilan orientation
3. programme d'information et d'orientation 2022-2023
4. répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières)
5. point sanitaire

II. Affaires administratives et financières

1. délibérations financières :
 - crédits globalisés
 - fonds sociaux
2. conventions et contrats
3. voyages : si réception des documents
 - Angleterre
 - Espagne

Signatures**Le Président****Le Secrétaire**

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 29/09/2022

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	YOU SEEN Corinne	X						
	Gestionnaire	VANNIER Jérôme	X						
	CPE	SIRIMA Ardjouma	X						
	DDFPT	JACOB Yveline	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	DAVID Olivier	X						
	Groupement de commune	LE CALLENNEC Isabelle			X				
	Commune siège	MATHIEU Danielle			X	MAIGNAN Philippe	X		
	Commune siège					LEONARDI Pierre			
Personnalité qualifiée		BOUVET Alain	x						
Total		9	7		2		1		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	TIREAU Nicolas	X			BODET Elen			
		GARREAU Magaly	X			LE MEUR Guillaume			
		HUCHET Erwan	X			LE ROUX Valérie			
		LE SANN Marilyne	X			MOQUET Marlène			
		LE JALLE Daniel	X						
		GUILLAUME Catherine	X			POSTIC Marie Gwénaëlle			
		PESCHARD Isabelle	X			HARNETT Sophie			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GAUTHIER Fabrice	X			BIGOT Marie-Claude			
		GREGOIRE Anthony	X			BETTON Colette	X		
		CAMI DEBAT Louis			X	JAMIER Isabelle			
Total		10	9		1	9	1		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DOUR Sonia	X			FAMECHON Sabine			
		GUENNEC Sandrine	X			MOUCHET Nicolas			
		RONZETTI Emmanuelle	X			ROUSSELIN Sandrine			
		VEBER GROSSE Anne-Sophie	X			GENTILLEAU Damien			
						AFONSO Christelle			
	Elèves	PAILLETTE Léo	X						
		SAIDRAIS Louna	X						
						GAUTHIER Marie	X		
						BUREL Mélane			X
						BONTEMPS Sarah	X		
Total		6	6		8	2		1	

Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18h20, le quorum est atteint avec 24 membres présents.

Monsieur le Proviseur soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2022.

Un représentant des personnels enseignants demande une précision sur le nombre d'heures de la DGH concernant la classe de seconde (partie II – point 2). Monsieur le Proviseur lui indique qu'il lui est difficile d'apporter des éléments de réponse dans la mesure où il n'était pas présent l'an dernier.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Proviseur tient à saluer le travail conséquent de Madame la Proviseure, Sylvie Richard et toute l'équipe d'encadrement pour la préparation de cette rentrée 2022.

Il associe à ces remerciements l'ensemble des enseignants et des parents et élèves élus au CA pour leur engagement dans cette instance.

Avant de prendre le premier point de l'ordre du jour, Monsieur le Proviseur tient à remercier également deux élus parents de leur engagement dans l'établissement pendant plusieurs années au moment où ils vont quitter leurs fonctions.

Un représentant élu des parents rejoint le Conseil d'Administration à 18h30, le nombre de présents est porté à 25 membres

RUBRIQUE I - Affaires pédagogiques et vie scolaire.

Sujet 1.1 Point sur la rentrée.

Monsieur le Proviseur propose d'abord de faire un point quantitatif sur la rentrée de septembre. A l'aide des documents remis aux membres du Conseil d'Administration, il précise d'abord que la rentrée s'est « techniquement » bien déroulée et que l'organisation était en place pour accueillir les élèves (l'ensemble des enseignants sont présents, il regrette cependant l'absence d'un demi-poste en anglais non affecté à la rentrée et le non remplacement d'un collègue d'EPS dès la rentrée et de SVT après la rentrée).

Monsieur le Proviseur poursuit par une information sur les effectifs des élèves et des personnels : 1355 élèves et étudiants, 165 adultes dont 62 % de filles et 38 % de Garçons (le nombre d'élèves externes est aux alentours de 5%). Il précise quelques données intéressantes sur la répartition des parents selon les catégories professionnelles des parents (28,2 % de catégories très favorisées : 35,5 % pour le département, 15,9 en favorisé 16 % pour le département, 21,5 % en catégorie moyenne 25,1 % pour le département, 32,2 % pour les catégories défavorisées et 21,3 % pour le département).

Un représentant des élus enseignants fait observer que la classification proposée est interne au Ministère de l'Education Nationale et ne correspond pas à la nomenclature de l'INSEE.

Monsieur le Proviseur présente les effectifs de seconde selon leur collège d'origine avec la répartition public/privé et secteur/hors secteur (238 élèves viennent du public, cela représente 58,5 % de l'effectif de seconde, dont 102 de Gérard de Nerval et 42 des Rochers et 43 de Chateaubourg), 169 élèves viennent du Privé (Sainte Marie 64, Jeanne d'Arc 4, Argentré du Plessis 42, Chateaubourg 5).

Evolution des effectifs sur les cinq dernières années

Monsieur le Proviseur propose de s'attarder un peu sur l'évolution des effectifs de l'établissement et fait le constat d'une baisse des effectifs cette année après plusieurs années de hausse régulière. L'effectif à cette rentrée 2022 se rapproche de l'effectif « habituel » de l'établissement autour de 1350 élèves et étudiants.

Il précise la situation niveau par niveau en pointant particulièrement la situation en seconde où l'écart entre le constat de rentrée et la prévision de l'Inspection Académique est sensible (57 élèves), l'explication de l'évolution de la carte scolaire (Chateaubourg) ne semble pas expliquer la situation. La prévision de l'Inspection académique, certainement trop haute et les taux de passage en seconde en baisse (augmentation du taux de passage vers la voie professionnelle) sont des hypothèses possibles.

Concernant le niveau des premières (- 23 élèves), les « réorientations » ont été plus importantes que les années passées : un travail sur l'orientation devra être envisagé cette année.

C'est au total un écart de 93 élèves entre la prévision et le constat de rentrée qu'il faudra intégrer dans réflexion sur la préparation de l'année prochaine.

Monsieur le Proviseur propose à madame la Directrice Déléguée à la Formation Professionnelle et Technologique (DDFPT) de présenter la situation pour les classes de STS : pour le BTS Communication il n'y a pas de difficultés pour avoir l'effectif prévu, c'est différent pour le BTS SAM qui rencontre des difficultés pour recruter comme dans tous les BTS SAM de l'académie.

Monsieur le Proviseur termine ce premier point par un point qualitatif sur la rentrée. La Vie Scolaire, en partie renouvelée, est en place.

Deux labels ont été obtenus par l'établissement, le label Education Artistique et Culturelle (EAC) et le label Education au Développement Durable, tous les deux au niveau 1 (3 niveaux au total). Ce n'est pas une finalité mais un encouragement pour tous les élèves et l'ensemble des personnels pour le travail déjà effectué et pour les projets à venir. Cette labellisation participe de la vitalité et du dynamisme de l'établissement.

Monsieur le Proviseur conclut en indiquant qu'une première « note de rentrée » sera envoyée à l'ensemble des parents portant sur des informations de rentrée et sur le bilan des premières semaines, cette note sera également diffusée en interne avec le calendrier pédagogique de l'année scolaire.

Sujet 1.2 Résultats aux examens et bilan orientation.

Monsieur le Proviseur présente en premier les résultats de l'examen à l'aide de deux infographies et se réjouit des très bons bilans pour la série du baccalauréat général comme de la série technologique. Ces bons résultats se retrouvent également au niveau des mentions. Il tient à souligner le travail des élèves et l'engagement des enseignants et de toutes les équipes de l'établissement.

Les résultats pour les étudiants des deux sections de STS sont également très bons.

Monsieur le Proviseur indique que les nouveaux bacheliers seront accueillis le vendredi 21 octobre prochain pour la remise des diplômes.

Monsieur le Proviseur commente ensuite le bilan de l'orientation avec une infographie permettant de comparer l'année dernière avec l'année précédente et transmet un bilan détaillé des poursuites d'études à partir d'un document de synthèse.

Bac général : 345 élèves en 2022 contre 298 en 2021

- 186 élèves en licence contre 155 en 2021
- 44 élèves en BUT contre 39 en 2021
- 25 élèves en BTS (dont 5 en apprentissage) contre 28 en 2021.

Rubrique « autres », les 3% concernent :

4 bacheliers dont nous ne connaissons pas leurs formations à la rentrée,
2 jeunes en service civique,
1 jeune fille au pair,
1 jeune en recherche d'emploi,
1 jeune en CAP Coiffure,
1 jeune en CAP petite enfance
1 jeune en école de moniteur éducateur en alternance.

Rubrique **écoles spécialisées** :

4 étudiants en IEP (Rennes, Bordeaux et Lille) (aucun élève en 2021)

3 élèves en DCG,

1 étudiant en DNMADE école des Gobelins (aucun DNMADE en 2021)

4 écoles de commerce,

2 écoles d'architecture, (1 élève en 2021)

10 étudiants en école d'ingénieurs, (13 en 2021)

10 étudiants en IFSI (infirmier) (5 élèves en 2021)

2 étudiants en pédicure podologie,

1 étudiant en ergothérapie

2 en DEUST métiers du sport

Autres écoles : ostéopathie animale, école de communication, transport, jeux vidéo, arts...

Rubrique **CPGE** :

CPGE ECO : 8 (5 en 2021)

CPGE SCIENTIFIQUES + CUPGE : 11 (9 en 2021)

CPGE LITTÉRAIRE : 6 (2 en 2021)

On note une augmentation vers les CPGE mais aussi vers des écoles spécialisées qui sont assez sélectives.

Mobilité :

Les élèves choisissent majoritairement des formations dans le l'Ouest : 35, 53, 22, 56, 44, 29, 49, 14, 72.

Les établissements choisis sont majoritairement publics.

Bacheliers STMG : 100 élèves contre 78 en 2021 :

- 23 étudiants en BUT contre 14 en 2021 (50% des places réservées au Bac techno en BUT depuis 2021)
- 31 étudiants en BTS SCOLAIRE contre 24 en 2021
- 22 étudiants en BTS APPRENTISSAGE contre 13 en 2021. Est-ce que l'aide de l'Etat facilite l'apprentissage ?

On note une baisse d'orientation vers les licences : 7 étudiants contre 12 en 2021

Rubrique **écoles spécialisées** :

1 élève en école de commerce,

2 élèves en DCG,

1 étudiante en école d'infirmier

Autres privées hors contrat : 3 élèves

Rubrique **Autres** :

1 Service civique,

1 Bac pro coiffure,

1 Ecole de police,

1 Recherche d'emploi,

5 situations non connues

Mobilité :

Les bacheliers STMG choisissent des formations en Ille et Vilaine et dans l'ouest : 53, 56, 29, 72, 49, 44, 14.

Les établissements choisis sont majoritairement publics.

Sujet 1.3 Programme d'information et d'orientation.

Le programme d'information et d'orientation regroupe l'ensemble des actions envisagées tout au long de l'année scolaire pour les trois niveaux de l'établissement. Ce programme est préparé par les trois psychologues de l'éducation nationale chargées de l'orientation dans l'établissement et présenté ensuite au chef d'établissement.

Monsieur le Proviseur a donné lecture de l'ensemble des actions proposées, niveau par niveau et précise que le forum de l'enseignement supérieur aura lieu cette année le vendredi 18 novembre prochain pour l'ensemble des élèves de terminale (journée banalisée) et qu'il est organisé par BRIO, le groupe de travail sur les actions d'orientation de l'établissement.

Un représentant des élèves demande la signification du sigle BRIO. Un représentant des enseignants indique que le sigle signifie Bretagne Réussite Information et Orientation.

Le Programme d'Information et d'Orientation (PIO) est soumis au vote.

Vote à l'unanimité des 25 pour membres présents.

Le représentant de la collectivité territoriale, la Région, rejoint le conseil d'administration à 19h05.

Le nombre de présents est alors de 26 membres.

Sujet 1.4 Répartition des IMP (voir tableau) - Indemnités pour missions particulières.

Monsieur le Proviseur indique que le Conseil d'Administration doit se prononcer par vote sur la répartition des IMP pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur le Proviseur commence d'abord pas définir la notion d'IMP dans la dotation horaire de l'établissement et précise que c'est une « nouvelle monnaie » qui s'ajoute aux Heures-Postes (HP) et aux HSA et HSE (Heures Supplémentaires Années et Heures Supplémentaires Effectives)

Il détaille les deux types de missions des enseignants:

- Les missions liées au service d'enseignement dont elles sont le prolongement et dans lesquelles entrent notamment les participations aux réunions d'équipes pédagogiques, les échanges avec la famille, les heures de vie de classe. Elles sont rémunérées par les HP, les HSA et les HSE
- Les missions particulières au sein de l'établissement ou à l'échelon académique qui sont rémunérées par les IMP.

Il explique que ce nouveau régime indemnitaire se substitue à la rétribution en heures supplémentaires effectives (HSE) des activités diverses autres que le face à face pédagogique.

Pour les missions exercées au sein de l'établissement, le chef d'établissement doit instruire la répartition en conseil pédagogique et présenter sa modalité en mise en œuvre dans l'établissement, pour avis, aux membres du conseil d'administration, dans le respect de la dotation attribuée à l'établissement, 9,5 heures cette année.

Les circulaires précisent les modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP):

- Le périmètre des missions ouvrant droit à l'attribution de l'IMP :
 1. La coordination de discipline
 2. La coordination des activités physiques, sportives et artistiques
 3. La coordination de cycle d'enseignement
 4. La coordination de niveau d'enseignement
 5. Le référent culture
 6. Le référent aux usages pédagogiques numériques
 7. Le tutorat des élèves en lycée
 8. Le référent décrochage
 9. Les autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif
- Les modalités d'attribution et de versement de cette indemnité (5 taux de 312.5€, 625€, 1250€, 2500€ et 375 € dont la référence est l'HSA, 1HSA=36HSE=1250 euros).

Un représentant des enseignants tient à préciser que la rémunération est annuelle.

Vote : vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Sujet 1.5 Point sanitaire

Monsieur le Proviseur précise que nous sommes toujours sous le protocole de rentrée appelé « socle de mesures » (3 autres niveaux sont prévus en fonction de l'évolution de la situation sanitaire).

Ce niveau « socle de mesures » concerne le respect des gestes barrières.

La situation est très particulière depuis 2 ans et le lycée reste vigilant en ce début d'année scolaire.

Monsieur le Proviseur demande à Monsieur l'Infirmier du lycée de dresser un premier bilan.

On remarque une augmentation des syndromes viraux depuis 2 semaines.

Pas d'autotest à faire au lycée à ce jour. Les lycéens doivent y aller seuls. L'infirmier peut néanmoins les aider si les besoins sont réels.

Monsieur l'Infirmier remarque néanmoins que les élèves viennent sans masque malgré des syndromes viraux : il est préconisé de conserver le masque dans ces conditions.

Monsieur le Proviseur remercie Monsieur l'Infirmier, précise qu'un message sera adressé à l'ensemble des familles pour inciter au port du masque dans certaines situations ainsi que le respect des gestes barrières. Il demande ensuite à Monsieur le Conseiller Principal d'Education (CPE) de faire un bilan concernant les élèves.

Monsieur le Conseiller Principal d'Education présente une synthèse de la situation depuis la rentrée :

- 1ère semaine (2 jours) : 2 élèves
- 2ème semaine : 5/6 par jour
- 3ème semaine : 11 élèves par jour.

Il poursuit en indiquant qu'il ne semble pas y avoir d'effet de contagion car les élèves absents pour cause de covid sont répartis dans plusieurs classes du lycée.

Monsieur le Proviseur remercie Monsieur le Conseiller Principal d'Education de son intervention et conclut ce point en précisant que le *contact tracing* n'est plus à réaliser pour le moment. Les informations restent déclaratives. Le niveau ne reste pas inquiétant à ce jour. On reste vigilant sur l'évolution de la situation.

RUBRIQUE II – Affaires administratives et financières.

Sujet 2.1 – Les crédits globalisés

Monsieur le Proviseur précise que ce point concerne l'affectation des crédits pédagogiques et propose à Monsieur l'Adjoint gestionnaire d'intervenir sur ce sujet.

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique le montant de ces crédits globalisés (des crédits d'Etat), 1340 euros, montant très inférieur aux besoins à couvrir. Il propose d'affecter la totalité de ces crédits aux droits de reprographie dont le besoin total s'élève à 5164 euros.

Un représentant des parents interroge Monsieur l'Adjoint gestionnaire : comment les remboursements de frais de stage pourront être assurés si tout est utilisé pour les droits de reprographie?

Madame la DDFPT précise en effet que certains élèves demandent des remboursements de frais de stage.

Monsieur l'Adjoint gestionnaire précise que la taxe d'apprentissage devra être utilisée pour le remboursement des frais de stage.

Un représentant des enseignants se questionne quant à la baisse de la subvention, autrefois plus proche de 5000 euros.

Monsieur l'Adjoint gestionnaire déclare que s'il n'y a pas d'abondement complémentaire de prévu, la suite de la reprographie sera prise sur le fonds de roulement. Il conclut ce point en informant le Conseil d'Administration qu'un courrier a été rédigé à l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie sollicitant un complément de crédits eu égard au montant très inférieur à celui des années précédentes.

Monsieur le Proviseur intervient pour confirmer cette situation, précisant qu'il a transmis la demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Il soumet ensuite l'affectation des crédits :

Contre: 2

Abstention: 8

Pour : 16

L'affectation des crédits pédagogiques est validée.

Sujet 2.2- Les fonds sociaux (voir documents)

Monsieur l'Adjoint gestionnaire informe les membres du conseil du montant des crédits :
2470 euros.

Il propose de les affecter en totalité sur le fonds social lycéen en précisant qu'il sera toujours possible de les utiliser au titre du fond social des cantines. Le reliquat est de 28000 euros actuellement.

Monsieur le Proviseur intervient pour préciser que lors de la réunion de rentrée des personnels de direction, Monsieur le Recteur a souligné les reliquats élevés de ces crédits d'Etat dans de très nombreux établissements et a conseillé les chefs d'établissement d'être attentifs sur cette question.

Un représentant des enseignants demande le pourcentage d'élèves boursiers dans l'établissement.

Monsieur l'Adjoint gestionnaire indique que la campagne des bourses est en cours et que la réponse sera donnée ultérieurement.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Monsieur l'Adjoint gestionnaire poursuit en présentant une grille de référence sur l'attribution des fonds sociaux selon la nature des demandes et en fonction du quotient familial. Cette grille permet d'attribuer les fonds sociaux eu toute objectivité sans connaître le nom des demandeurs (la commission se réunit en moyenne une fois par mois).

Un représentant des parents s'étonne que l'on ne puisse donner que 200 euros pour un ordinateur. Cela reste faible pour les familles ayant des ressources très précaires.

Monsieur l'Adjoint gestionnaire répond que le montant aurait été de 100 euros avec l'ancienne grille, il est effectivement impossible de financer entièrement l'ordinateur (l'augmentation des

planchers a permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires, par exemple 23 euros au lieu de 16 euros auparavant).

Monsieur l'Adjoint gestionnaire signale que lors de la première commission d'attribution de fonds sociaux, 9 demandes sur 10 portaient sur des voyages scolaires qui reprennent cette année (10 demandes pour la première commission). Les demandes d'aide pour la cantine sont aussi importantes.

8 demandes d'achats d'ordinateur l'année dernière, financés par une aide de la Région, pour les niveaux seconde et première.

Monsieur le Proviseur tient à faire remarquer que la situation est difficile actuellement. L'établissement a tout fait pour accompagner davantage les familles d'où la mise en place d'une nouvelle grille plus favorable que la précédente.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents pour l'utilisation de la grille de référence.

Sujet 2.3 - Convention et contrat (voir document)

Monsieur l'Adjoint gestionnaire présente pour vote un ensemble de conventions et de contrats pour autoriser Monsieur le Proviseur à les signer.

Equipements sportifs

Pas d'évolution de tarif pour les équipements sportifs.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents

Reprographie

Vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Téléphonie

Vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Sujet 2.4 – Voyages et échanges pédagogiques

Monsieur Le Proviseur présente un tableau de bord des sorties pédagogiques et des voyages. Il propose à chaque référent de voyage scolaire de présenter la partie pédagogique du projet.

1^{er} projet à Paris

La référente de ce projet précise que cela concerne les classes de 1^{ère} et que c'est lié au programme de 1^{ère}.

Tarif : 208 euros par élèves.

Demande de subvention adage (part collective du pass culture) réalisée par l'équipe enseignante.

Demande de Karta et subvention de la ville.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Deuxième projet à Lorient

La référente du projet présente le contenu pédagogique: histoire et mémoire de la traite négrière, EPS et développement durable.

Tarif : 160 euros par élèves hors subventions.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Troisième projet : Paris BTS SAM 1 et 2

La référente du projet présente le contenu pédagogique : Panthéon, institut du monde Arabe etc.

Tarif : 98 euros hors subventions.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Quatrième projet : Echange avec l'Espagne

La référente du projet présente le contenu pédagogique : visite d'une centrale, nouvelle culture, échange.

Tarif : 300 euros par élèves.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Cinquième projet : voyage scolaire en Angleterre

La référente du projet présente le contenu pédagogique :

Les élèves concernés sont les Spé anglais de première (programme de 1ère spécialité), visite des bains romains,...

Budget à 437 euros

Souhait de subvention de la mairie et implication des élèves pour faire baisser le budget.

Le passeport devient obligatoire.

Un représentant des parents fait remarquer que le budget reste important.

Vote à l'unanimité des 26 membres présents.

Un représentant des enseignants tient à faire remarquer que la SNCF ne fait pas beaucoup d'efforts et que leur tarif reste trop important par rapport au car.

L'ordre du jour est épuisé,

Monsieur le Proviseur remercie l'ensemble des membres du conseil pour la qualité des échanges et lève la séance à 20h20.